

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS
SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	17	19	11 juin 2024	11 juin 2024

Présents tous les membres sauf : Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL et Madame Elisabeth BIAGETTI qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE.

Absents excusés : Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA, Jessica CHARLEMOINE, Viviane XAYKAO et Aline BASTIDA, Monsieur Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Objet de la délibération DE202406 02 - OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE BRL POUR LA CREATION D'UN CHEMIN RURAL LIEU-DIT SPIREL

Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rapporte :

Dans le cadre de la création de la LGV destinée au contournement de Nîmes-Montpellier, le Conseil Départemental du Gard a procédé à une étude permettant de vérifier que les accès aux propriétés foncières privées soient convenablement rétablis, notamment dans le secteur agricole dit Spirel.

Dans l'optique de cette démarche, BRL a indiqué que le chemin longeant le canal de Campagne devait être fermé à la circulation de véhicules afin de préserver la ressource en eau, privant ainsi certains riverains de leur accès à leur propriété. En outre, BRL relève que le passage de camions sur leur piste occasionne la dégradation d'un siphon qui n'a pas été conçu pour supporter un tel passage.

Dans ce contexte, une réflexion a été engagée en vue d'identifier la création d'un nouveau chemin, permettant aux riverains de ne plus emprunter la piste BRL. Il a été ainsi convenu, en accord avec un propriétaire foncier, de céder une bande de terrain permettant de relier la RD442 au chemin Spirel existant (cf. plan de géomètre joint en annexe).

Après discussions sur le montage financier, BRL propose une offre de concours à la commune d'un montant de 80% du coût de l'opération et plafonné à 56 000 €, compte tenu que le coût estimatif de l'opération est de 70 000 € HT (travaux, géomètre, frais annexes). Une offre de concours consiste en une offre d'une personne (publique ou privée) d'apporter une contribution matérielle ou financière à des travaux publics, parce qu'elle trouve un intérêt à leur réalisation, sans contrepartie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'offre de concours de la société BRL, visant à la création du chemin rural Spirel.

ARTICLE 2 : d'approuver la création du chemin rural Spirel.

ARTICLE 3 : de dire que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget 2024.

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur Yves RODRIGUEZ, Adjoint au Maire, à signer toutes pièces dans ce dossier et à émettre le titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint**

Yves RODRIGUEZ



Jean GIRAUD

Secrétaire de Séance

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 030-213001258-20240618-DE202406_02-DE



DIRECTION AMENAGEMENT ET PATRIMOINE
LE DIRECTEUR

Affaire suivie par : Emmanuelle MARIAGE
Tél. : 04.66.87.50.91 06.08.56.59.48
E-Mail : Emmanuelle.Mariage@brl.fr

Objet : nouvel accès pour les riverains du canal –
Lieu-dit Spirel - Garons

Nos réf. : EMA/2024/35

P.J : Plan et devis

Mairie de GARONS

Grand Rue
30128 Garons

A l'attention de M. Alain RICARDOU

Nîmes, le 03 AVR. 2024

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nous faisons suite à votre courriel du 07 mars 2024 par lequel vous nous exposez les réticences de M. le Maire et des élus au financement par la commune du projet de création d'un nouveau chemin d'accès aux diverses propriétés du lieu-dit « Spirel ».

Nous vous rappelons tout d'abord que la situation actuelle d'enclavement des propriétés ne relève pas de BRL mais de la délivrance de plusieurs permis de construire ces dernières années dans cette zone riveraine du canal, et de la création de la ligne ferroviaire de Contournement Nîmes Montpellier qui a interrompu la continuité des chemins existants.

De plus, outre la circulation inhérente aux habitations, un développement important d'activités agricoles sous serres est constaté ces dernières années sur différentes parcelles, générant des circulations de camions sur la piste d'exploitation du canal ainsi que sur la tête du siphon du canal sous la RD442. Force est de constater que l'ensemble de cette circulation sur la piste participe à la dégradation du siphon qui n'est pas conçu pour supporter un tel passage.

Dans ce contexte, au regard de l'intérêt de BRL à la réalisation des travaux de création du nouveau chemin d'accès sur l'année 2024 du fait des enjeux de sûreté du siphon et de sécurisation de la ressource en eau, et dans la perspective de la fermeture de l'accès par la piste d'exploitation du canal, BRL accepte pour cette situation particulière d'apporter une offre de concours financière à hauteur de 80% du montant des travaux plafonné à 56 000 €.

Nous vous précisons que cette offre de concours est liée à la spécificité de cette situation, et que la commune ne doit pas prendre pour acquis le fait que BRL participerait à cette hauteur sur d'autres situations de fermeture de tronçons de piste d'exploitation du canal nécessitant la création d'un nouvel accès sur la commune.

Pour la bonne règle, je vous précise qu'en cas de non réalisation des travaux d'ici la fin de l'année 2024, BRL demanderait le remboursement de la somme.

Enfin, nous vous demandons de nous confirmer que la mairie portera l'information aux propriétaires et bénéficiaires de droits d'occupation des lieux dits Spirel et Galicante de la création de la future voie et de la fermeture définitive de la piste du canal de campagne par BRL à l'achèvement des travaux.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos sentiments distingués.

François GONTARD
Directeur



BRL - Société Anonyme d'Économie Mixte

Siège social

1105, av. Pierre Mendès France | BP 94001 | 30001 Nîmes Cedex 5

Tél : +33(0)4 66 87 50 00 - Courriel : brl@brl.fr - www.brl.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte au Capital de 29 588 779,48 € - SIRET : 550 200 661 000 19 RCS NÎMES : B 550 200 661 N° INT : COM : FR 40 550 200 661

Commune de GARONS

Hôtel de Ville

30127 GARONS

A l'attention de Monsieur RICARDOU

N/Réf : DJ/LR
DEVIS N° 23/266

Nîmes, le 17 octobre 2023

Chantier : N23699-Création d'un chemin communal côté SPIREL

Affaire suivie par : Christophe ESTRADE

Monsieur,

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de trouver ci-joint, le devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter pour votre compte.

Le montant hors taxe estimé des travaux s'élève à :
-Prix suivant mètre par application des prix unitaires du bordereau

67 799.20 € HT
81 359.04 € TTC

En cas d'accord de votre part, nous vous saurions gré de nous retourner un exemplaire du devis, ci-joint, dûment paraphé et signé par la personne habilitée.

Il est entendu que la signature du devis vaut acceptation de nos conditions générales et particulières citées dans ce courrier.

Au-delà de 2 mois, notre proposition deviendrait caduque.

Conditions de règlement : **Par virement à 45 jours, date de facture**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le CLIENT (signature et cachet)
Mention manuscrite « Bon pour commande »

Pour l'Entreprise,

 **EIFFAGE**
ROUTE

EST LANGUEDOC-ROUSSILLON
166, route de Beaucaire - CS 20001
30034 NIMES CEDEX 1
Tél : 04.66.28.22.22 - Fax : 04.66.26.30.85

Si notre proposition vous agré, nous vous prions de nous retourner 1 exemplaire du présent devis revêtu de votre signature, et de nous indiquer le cas échéant votre domiciliation.

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD - Siège ; 360 Rue Louis de Broglie - CS 80587 - 13595 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Tél. 04-42-02-33-30 / Fax 04-42-02-33-50

Établissement de NÎMES : 166 route de Beaucaire - CS 20001 - 30034 NÎMES CEDEX 1

Tel : 04.66.28.22.22. / Fax : 04.66.26.30.85.

SAS au capital de 14 039 072 € - RCS Salon de Provence 398 762 211 - APE 4211 Z-FR 01 398 762 211

Commune de Garons
représentée par

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 030-213001258-20240618-DE202406_02-DE

S²LOW

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée
par la signature originale du Géomètre-Expert

